





### La table sectorielle

#### **Mission**

Regroupement d'organismes communautaires et publics, de tables de concertation locales et de regroupements ayant pour mission de susciter, appuyer et promouvoir le développement du logement social et communautaire dans l'arrondissement de Ville-Marie, en priorisant la réponse aux besoins des populations locales et l'amélioration de la qualité de vie dans une perspective de développement durable.

#### Concertation

- + Coordonné par le Comité Logement Ville-Marie, avec l'appui du CSSS Jeanne-Mance.
- + Habiter Ville-Marie travaille avec différentes instances de concertation dans l'arrondissement Ville-Marie.



## [ Membres actifs ]

Atelier Habitation Montréal

CSSS de la Montagne

Centre Dollard-Cormier

Comité Logement Ville-Marie

CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

CDC Centre-Sud

**FECHIM** 

**FOHM** 

Groupe CDH

Interaction Peter McGill

Inter-Loge

OMHM

Réseau Habitation Femmes

Tous pour l'aménagement du Centre-Sud

Table de concertation du Faubourg St-Laurent

Y des femmes de Montréal

Pastorale sociale Centre-Sud



## [ Plan de développement – démarche ]

### Objectifs généraux

- + Développer un centre-ville habité en favorisant la mixité sociale
- + Maintenir les populations locales à faible ou modeste revenu dans leur quartier
- + Favoriser la rétention ou l'établissement de familles dans l'arrondissement
- + Optimiser les impacts positifs de grands projets immobiliers publics et privés sur la population locale et en mitiger les impacts négatifs









## [ Ville-Marie – portrait ]

### Quelques statistiques et faits marquants

- + 78 876 habitants (en augmentation de 5,4% p/r à 2001)
- + Grande disparité de revenus
- + Taux de chômage de 15% (13,3% à Montréal)
- + 77,4% de ménages locataires (65,6% à Montréal)
- + 48,3% des locataires affectent plus de 30% de leur revenu à se loger
- + 28,3% des locataires affectent plus de 50% de leur revenu à se loger
- + Loyer brut moyen de 799\$ par mois (686\$ à Montréal)
- + Peu de logements pour familles: moyenne de 3,9 pièces par logement (4,7 à Montréal)

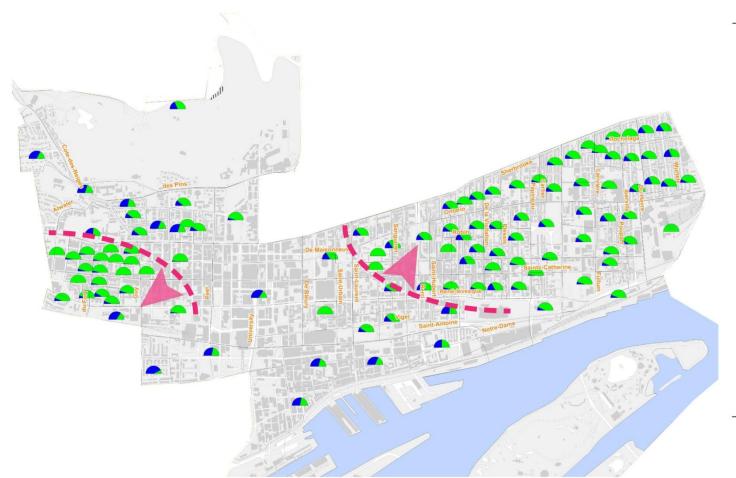


### Un territoire complexe

- + Multiplicité / cohabitation des fonctions
- + Territoire fragmenté
- + Population très diversifiée
- + Dualité du territoire: dimension métropolitaine vs dimension locale
- + Abondance de grands projets de développement



PROPRIÉTÉ / LOCATION Aire de diffusion, 2005





Projection: Québec MTM (Zone 8) NAD 83

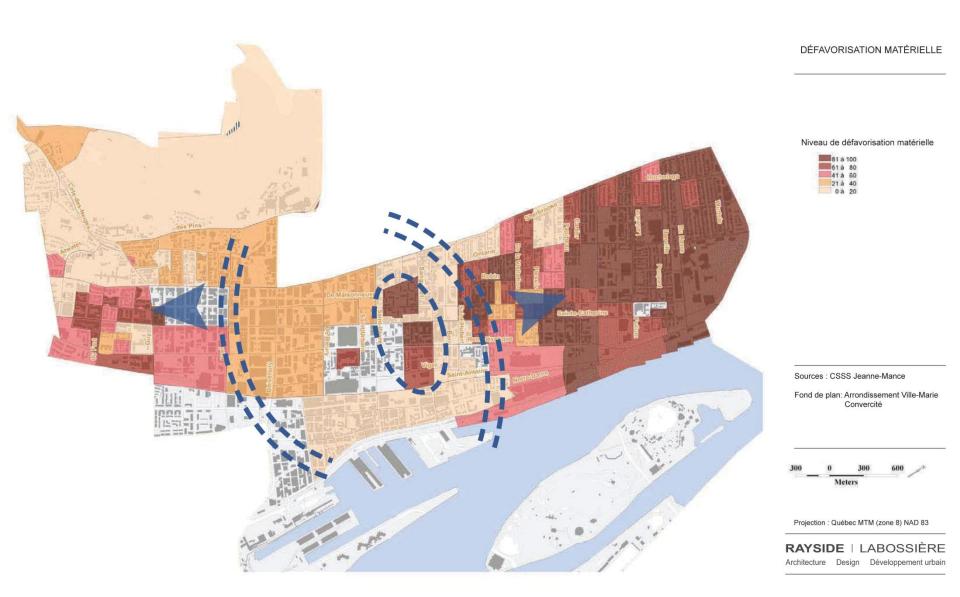
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie, Convercité

Source: Statistique Canada

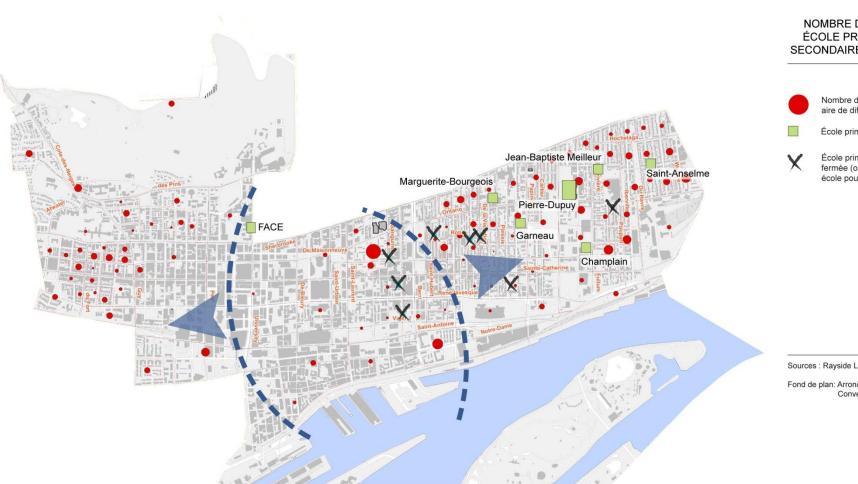
RAYSIDE | LABOSSIÈRE

Architecture Design Développement urbain









NOMBRE D'ENFANTS -ÉCOLE PRIMAIRES ET SECONDAIRES PUBLIQUES

Nombre d'enfants par aire de diffusion

École primaire ou secondaire

École primaire ou secondaire fermée (ou transformée en école pour adites)

Sources : Rayside Labossière architectes

Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie Convercité

Projection: Québec MTM (zone 8) NAD 83

RAYSIDE | LABOSSIÈRE

Architecture Design Développement urbain

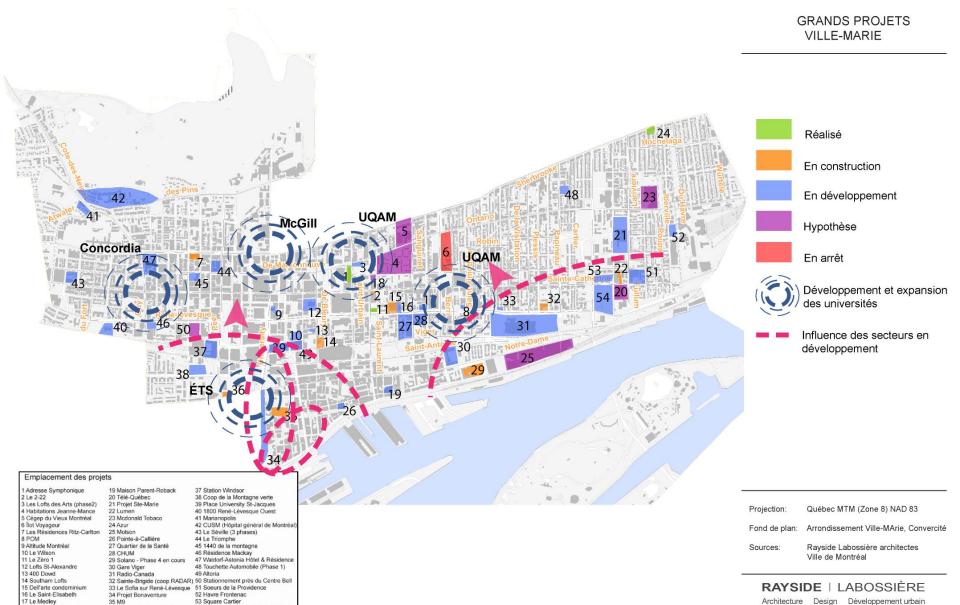


18 Métro Saint-Laurent

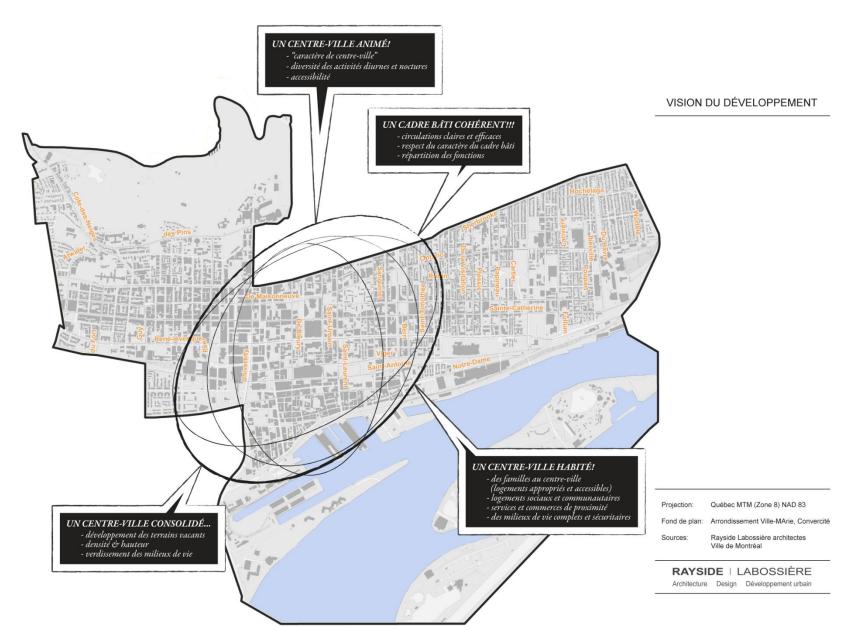
36 Lowney / Phase V-VII

54 Projet de Lorimier / Sainte-Catherine

## [ Les enjeux du centre-ville ]









### **Objectif principal de la Ville de Montréal:**

Favoriser le développement des 13 500 unités prévues = impact majeur

### **Conditions d'application**

- + Exercice valable si...
- + L'exercice ne peut être effectué sans que ne soit mis en place des mécanismes clairs et des outils concrets assurant un développement mixte du centre-ville
- + Une réflexion plus approfondie doit être effectuée au sujet des enjeux spécifiques au développement du centre-ville.



### **Conditions d'application (suite)**

Pour réaliser la vision exprimée plus haut, il faut s'assurer que les outils urbanistiques soient appliqués de manière à atteindre les objectifs suivants :

- + Faciliter l'implantation et la rétention de familles avec enfants en s'assurant qu'il existe une offre de logements adaptés à leurs besoins (taille et prix)
- + Renforcer la mixité sociale qui existe sur le territoire, notamment au moyen de l'inclusion de logements sociaux et abordables pour les ménages à faible ou modeste revenu
- + Prévoir et favoriser l'implantation de services de proximité essentiels au bon développement de véritables milieux de vie (écoles primaires et secondaires publiques, CPE, commerces de proximité abordables, services de santé, centres sportifs et communautaires, espaces verts, etc.)
- + Composition du CCU démocratique qui assure un développement harmonieux du cadre bâti et la conservation des vues vers les éléments caractéristiques du paysage



### **Conditions d'application (suite)**

- + Maintien de **mécanismes de consultation publique crédibles** afin d'encadrer l'approbation de projets immobiliers d'envergure
- + Tous les projets d'envergure devraient être systématiquement soumis à une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), tel que le permet l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Nous déplorons d'ailleurs qu'il ne s'agisse pas là d'une exigence de la Charte.

#### Application rigoureuse de la Stratégie d'inclusion

La Stratégie d'inclusion doit donc plus que jamais être resserrée et appliquée rigoureusement

- **1. Privilégier l'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables sur site** évaluer la possibilité d'inclusion dans les tours d'habitation (cohabitation verticale des clientèles)
- **2. Compensation foncière de la part du promoteur** à proximité du site, équivalente à la proportion de logements qui auraient été inclus
- 3. Compensation financière équivalente à la proportion de logements qui auraient été inclus



#### Ajuster les programmes de subventions existant

- + Ajuster les programmes en fonction des enjeux et réalités du centre-ville:
  - coût d'acquisition des terrains
  - modes de construction exigés
- + Programme à tiroirs
- + Financement supplémentaire pour certains frais (ex: décontamination)
- + Augmentation des l'enveloppe du programme Accès-Logis



### [ Recommandations ]

#### **Recommandation 1**

Que la Ville de Montréal et l'Arrondissement de Ville-Marie se dotent d'objectifs chiffrés (en nombre d'unités et en pourcentage de nouveaux logements mis en chantier) en matière de production de logements sociaux et abordables sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, et notamment en rapport avec la réalisation des 13 500 unités projetées suite à l'adoption du cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

#### **Recommandation 2**

Que la Ville de Montréal resserre sa Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels et que l'Arrondissement de Ville-Marie l'applique dorénavant de façon rigoureuse et systématique.

#### **Recommandation 3**

Plus spécifiquement, que l'Arrondissement de Ville-Marie adopte un règlement exigeant l'inclusion sur site de logements sociaux et communautaires dans tous les projets de logements de 100 logements et plus, et prévoyant une contribution financière à un fonds géré en concertation avec des représentants du milieu, pour tous les projets de développement de 20 à 99 logements.



### [ Recommandations ]

#### **Recommandation 4**

Que la Ville de Montréal mette à contribution ses terrains et ceux de ses sociétés paramunicipales et acquière certains sites vacants devant être réhabilités pour des fins résidentielles en vue de leur recyclage et de leur transformation en coopérative ou OBNL d'habitation.

#### **Recommandation 5**

Que la Ville de Montréal et l'Arrondissement de Ville-Marie entreprennent ou poursuivent leurs démarches afin d'obtenir l'adhésion des grands propriétaires fonciers publics aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires.

#### **Recommandation 6**

Que l'Arrondissement de Ville-Marie soumette systématiquement les projets immobiliers d'envergure à une consultation publique devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), tel que le permet l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Que les projets de petite ou moyenne envergure présentés sous la forme de projets particuliers soient soumis à un processus de consultation crédible.



